

Diplôme d'État de professeur de cirque

RNCP17016 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DE — Diplôme d'Etat
Code(s) NSF	333t, 333v
Formacode(s)	45020, 44542
Code(s) ROME	K2105
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/12/2023

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA CULTURE · SIRET : 11004601800013

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACADEMIE FRATELLINI	30249234300033	Former et organiser l'évaluation
CENTRE NATIONAL ARTS DU CIRQUE	34137252200019	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NAT DES ARTS DU CIRQUE DE ROSNY	34864290100022	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

GRANDES LIGNES D'ACTIVITES DU REFERENTIEL :

Le professeur des arts du cirque titulaire du diplôme d'Etat est chargé de l'enseignement des pratiques circassiennes.

A ce titre :

A. Il conçoit et réalise l'enseignement des arts du cirque pour des élèves de tous âges et profils, de niveaux différents (découverte, initiation, approfondissement), dans le cadre d'une pratique amateur

B. Il anime et conduit des ateliers permettant l'apprentissage des éléments techniques nécessaires à l'expression artistique et à la compréhension des différents langages (acrobatie, équilibre, jonglerie, ...)

C. Il est acteur du projet d'établissement

COMPÉTENCES ATTESTÉES

CAPACITES ATTESTEES :

A/- Conception et réalisation de l'enseignement des arts du cirque pour des élèves de tous âges et profil, de niveau différents (découverte, initiation, approfondissement) dans le cadre d'une pratique amateur

1 Il planifie et organise l'enseignement (ateliers, cours, interventions ponctuelles) en tenant compte de son contexte et de la sécurité des élèves : public, espace, durée, matériel

- A1. Maîtriser à un haut niveau, les savoirs fondamentaux techniques et artistiques d'au moins un des domaines des arts du cirque
- A2. Concevoir et planifier l'enseignement en fonction des caractéristiques des publics selon les tranches d'âge
- A3. Identifier et différencier les savoirs et les aptitudes mis en jeu dans l'enseignement des arts du cirque
- A4. Identifier les différentes méthodes d'enseignement, les modèles didactiques et développer une démarche personnelle
- A5. Appréhender les différents processus d'apprentissage des disciplines enseignées et en comprendre les mécanismes
- A6. Appliquer les règles de sécurité propres à chaque famille d'agrès en tenant compte de l'environnement et de la pratique envisagée
- 2 Il définit les situations pédagogiques en respectant le développement psychologique et moteur de chaque élève, permettant l'épanouissement des capacités d'expression artistique dans un souci d'ouverture à l'environnement culturel et social
- A7. Être à l'écoute des motivations et des représentations des élèves
- A8. Opérer une organisation du temps de l'atelier pour conserver une dynamique individuelle et collective
- A9. Organiser l'espace pour optimiser le projet de l'atelier tout en s'assurant de la sécurité des élèves
- A10. Effectuer des choix de supports pédagogiques et de matériels adéquats
- A11. Surveiller et vérifier le bon état du matériel, la bonne installation des agrès et des ancrages avec le personnel habilité à le faire et responsabiliser les élèves à cette question
- 3 Pour chaque élève, il détermine des objectifs à court, moyen et long terme qui tiennent compte de ses capacités physiques et sensorielles, ainsi que les contenus généraux d'enseignement et des moyens mis en oeuvre
- A12. Maîtriser les savoirs propres à une pratique corporelle à risques, notamment en psychomotricité, psychogénèse, anatomie, physiologie et biomécanique
- A13. Concevoir un programme personnalisé et le décliner en contenu de séances en fonction des objectifs (à court, moyen et long terme), du contexte et de l'élève
- 4 Il définit des outils d'observation, d'évaluation et d'analyse de l'évolution de chaque élève au regard des objectifs visés
- A14. Concevoir une méthodologie d'évaluation du niveau de l'élève et de sa progression
- A15. Concevoir la progression d'une séance à l'autre
- A16. Élaborer une progression pour le groupe et pour l'élève
- 5 Il définit également des critères d'analyse critique de l'enseignement qu'il dispense
- A17. Apporter les ajustements nécessaires à l'enseignement compte tenu des critères fixés et de la situation pédagogique
- A18. Apporter les ajustements nécessaires à l'enseignement compte tenu des critères fixés et la pertinence de la méthode mise en oeuvre
- 6 Il actualise ses connaissances en matière d'enseignement, de développement corporel et de recherche artistique et technique
- A19. Entretenir ses connaissances du cirque et du spectacle vivant en général (histoire du cirque, courants actuels) et des conditions d'exercice de la profession (connaissances réglementaires, administratives et institutionnelles)
- A20. Exercer une veille des nouveaux savoirs et des nouvelles approches des arts du cirque
- B/- Animation et conduite des ateliers permettant l'apprentissage des éléments techniques nécessaires à l'expression artistique et à la compréhension des différents langages (acrobatie, équilibre, jonglerie,...)
- 1 Il met en oeuvre des situations pédagogiques qui constituent le projet de l'atelier et l'adapter au contexte de l' "ici et maintenant"
- B1. Exposer avec clarté aux élèves sa démarche, les objectifs poursuivis, la finalité à atteindre, les critères d'évaluation
- B2. Maintenir la dynamique du groupe et la motivation de l'élève
- B3.-Maîtriser les gestes appropriés pour la sécurité des élèves (parade, longe,...)
- 2 Il respecte les capacités de chaque élève en favorisant la compréhension de sa motricité, de son adresse et de son sens de l'équilibre
- B4. Évaluer une situation d'enseignement et apporter des modifications

- 3 Il accompagne l'élève dans le développement de sa créativité et de son autonomie dans l'apprentissage
- B5. Inciter les élèves à être autonomes en trouvant un chemin d'apprentissage et d'expression individuelle qui leur soit propre
- B6. Stimuler la créativité des élèves
- 4 Il favorise l'écoute de soi, de l'autre et de ce qui nous entoure, et s'attache à développer les échanges et la communication entre les élèves
- B7. Développer la mémoire (gestes, enchaînements, situations, textes, musiques, etc.)
- B8. Susciter le travail en groupe, l'écoute de l'autre, le partage et l'échange des connaissances entre les élèves
- B9. Stimuler l'autonomie du groupe, susciter le travail en équipe, l'activité collective
- 5 Il leur permet d'appréhender les finalités d'une représentation devant un public
- B10. Développer chez les élèves un regard et une analyse critique des œuvres
- B11. Développer la curiosité pour d'autres disciplines artistiques
- B12. Donner des repères pour qu'ils puissent être autocritiques
- B13. Sensibiliser à l'histoire du cirque, aux courants actuels et informer des conditions d'exercice de la profession
- B14. Maîtriser les étapes d'élaboration, de réalisation et d'évaluation d'une présentation de travaux d'élèves
- C/- Etre acteur du projet d'établissement
- 1 Il conçoit ainsi son projet pédagogique en relation avec les autres enseignements dispensés
- C1. Mettre ses connaissances et ses compétences au service du projet de l'école
- C2. Établir, entre les différents acteurs et partenaires, un réseau de compétences pour permettre une meilleure circulation des savoirs
- C3. Prendre en compte la mémoire des pratiques pédagogiques de l'établissement et continuer de l'enrichir
- C4. Travailler en équipe avec les personnels de l'établissement (enseignants, techniciens, responsables, ...)
- C5. Repérer les objectifs éducatifs, les publics visés et les partenariats possibles
- C6. Faire évoluer ses connaissances, ses pratiques d'enseignement en fonction de l'évolution du secteur, des notions de pédagogie liées à l'expressivité du corps, des conditions de sécurité
- 2 Il participe à la mise en oeuvre du projet d'établissement en cohérence avec les finalités de l'enseignement et conformément au règlement intérieur et le cas échéant participe à son élaboration avec les autres enseignants
- C7. Informer les élèves et leurs parents des contraintes, des règles et consignes de sécurité imposées par l'apprentissage, le travail en collectif, le règlement intérieur et la vie de l'établissement
- C8. Avoir les réflexes professionnels nécessaires pour intervenir en cas d'accident, connaître les consignes en cas d'incendie et l'endroit où est conservé la trousse de premiers soins
- C9. Sensibiliser les élèves au respect du matériel, de l'espace de travail
- 3 Il participe activement aux activités de l'école et à leur valorisation, suscite des échanges entre les élèves d'autres groupes, d'autres écoles, développe des partenariats avec des établissements culturels
- C10. Inciter les élèves à assister aux spectacles et instaurer des liens avec des professionnels

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Un professeur de cirque diplômé d'Etat exerce ses fonctions :

- Au sein des écoles de cirque de loisirs
- Dans des maisons des jeunes et de la culture, des maisons de jeunes de quartiers, des centres de loisirs municipaux, des centres de vacances
- Au sein de compagnies de cirque,
- Dans des établissements scolaires publics ou privés, ou dans des établissements d'enseignement supérieur.

Dans la majorité des cas il enseigne en milieu associatif ayant pour objet l'enseignement du cirque.

Il peut également être en fonction en tant que titulaire, contractuel ou vacataire dans des structures relevant de collectivités territoriales.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Intervenant dans le cadre de stages et d'ateliers dans des compagnies ou des structures relevant du spectacle vivant

Intervenant en milieu scolaire dans le cadre par exemple des ateliers de pratique artistique

Il exerce ses fonctions avec une plus ou moins grande autonomie, sous la responsabilité d'une personne ayant autorité sur un cadre d'enseignement global : directeur d'établissement, directeur artistique d'une compagnie... Il doit notamment se référer au cadre réglementaire en vigueur mis en pratique par l'employeur.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ ACTIVITE NON REGLEMENTEE

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 022
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est désigné par le directeur de l'établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer le diplôme d'État de professeur de cirque. Il est composé d'au moins 5 membres répartis comme suit :

- du directeur de l'établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer le diplôme d'État de professeur de cirque ou son représentant, président
- d'un directeur ou d'un responsable pédagogique, directeur des études, coordinateur ou conseiller d'une école de cirque
- de deux personnalités qualifiées dont l'une au moins a une expérience confirmée en matière d'enseignement des arts du cirque et l'une au moins est issue du domaine des arts du cirque choisi par le candidat pour le temps d'approfondissement de l'épreuve de pédagogie définie par l'arrêté du 3 juillet 2013
- d'une personnalité qualifiée au regard de ses compétences en matière de santé en rapport avec les disciplines artistiques du spectacle vivant.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury de validation des acquis de l'expérience chargé de se prononcer sur les demandes d'attribution du diplôme d'État de professeur de cirque par cette voie est désigné par le directeur de l'établissement et composé d'au moins 5 membres répartis comme suit :

- le directeur de l'établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer le diplôme d'État de professeur de cirque ou son représentant, président ;
- un directeur ou un responsable pédagogique, directeur des études, coordinateur ou conseiller d'une école de cirque

- ;
- deux personnalités qualifiées dont l'une au moins a une expérience confirmée en matière d'enseignement des arts du cirque et l'une au moins est issue du domaine des arts du cirque choisi par le candidat ;
 - une personnalité qualifiée au regard de ses compétences en matière de santé en rapport avec les disciplines artistiques du spectacle vivant ;
 - un maire ou un président de communauté d'agglomération ou leur représentant qu'ils désignent

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/12/2023
Date de dernière délivrance possible	01/12/2023

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP38369

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17016/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	12
Parcours menés à terme	11
Taux d'achèvement	92 %
Période	05/2022 – 05/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	11
Montant total engagé	9 597 €
Coût moyen par dossier	872 €
Durée moyenne	123 h
Période	06/2021 – 11/2023
France compétences	80 %
France Travail	20 %
Reste à charge titulaire	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.